



Conseil des droits de l'homme

48e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Kazakhstan

Genève, le 23 janvier 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Kazakhstan, et lui formule les recommandations suivantes :

1. Renforcer la disponibilité et l'accessibilité aux centres d'hébergement à long terme, aux services médicaux et psychologiques, ainsi qu'à l'assistance juridique pour les femmes victimes de violences basées sur le genre.
2. Garantir les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association pour tous, conformément aux standards internationaux en matière de droits de l'homme, et protéger les organisations de la société civile contre toute forme d'intimidation ou de représailles.
3. Élaborer un plan d'action national sur la sécurité des journalistes afin de garantir le respect de leurs droits, la liberté de leur travail et leur protection contre toute forme de harcèlement.
4. Assurer que le recours aux tribunaux mobiles ou temporaires respecte les obligations internationales du Kazakhstan en vertu de l'art. 14 du Pacte II de l'ONU.

Je vous remercie.